
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 10 novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Brigitte VANSO, Patrick KESSLER, Christian CUNY, Nadia VALENTIN, Céline HEITZ, Amélie ABEL, Kévin MARTIN, Pascal JEANDEL, Charly JEANDEL, Sylviane LAPRÉVOTE, Régis PARMENTIER.

Procuration(s) : Patrick BROLIS pouvoir à Patrick KESSLER, Cédric BRYLKA pouvoir à Brigitte VANSO.

A été nommée secrétaire de séance : Madame Amélie ABEL assisté(e) de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation : 03/11/2025

Date d'affichage liste délibérations : 18/11/2025

La séance est ouverte à 20h

Le Procès-Verbal du 6 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

Vente de l'Unimog immatriculé FT-282-TV

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la délibération n° 054/2025 en date du 15 septembre 2025 prononçant le déclassement de l'Unimog immatriculé FT-282-TV du domaine public communal, la commune a trouvé un acheteur. Le matériel sera vendu en l'état avec ses accessoires (saleuse et épaveuse) à la société SCHNEIDER (ETA BARTH SCHNEIDER ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES) de Geispitzen (68510) pour la somme de 18 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente de l'Unimog et ses accessoires (épaveuse et saleuse), aux Établissements Schneider, situés en Alsace, pour le prix global de 18 000 € TTC.

Décision Modificative n°2 Budget Communal

M. Christian CUNY explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative au budget commune d'un montant de 120 000,00 € afin d'affecter les crédits nécessaires au financement des travaux de l'Ecole comme suit :

Tvx école

SECTION FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
<u>IMPUTATION BUDGETAIRE</u>	<u>Crédits inscrits</u>	<u>Crédits disponibles</u>	<u>Nouveaux Crédits</u>	<u>Nouveaux soldes</u>
60632 - fournitures petit équipement	83 000,00	65 019,59	- 50 000,00	33 000,00
615231- dépenses de voirie	40 000,00	21 750,27	- 15 000,00	25 000,00
615232 - dépenses éclairage public	10 000,00	9 309,28	- 7 000,00	3 000,00
622- honoraires	40 000,00	32 781,56	- 30 000,00	10 000,00
023 - virement section investissement	53 134,08		102 000,00	155 134,08
Total Dépenses				-

SECTION INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
<u>IMPUTATION BUDGETAIRE</u>	<u>Crédits inscrits</u>	<u>Crédits disponibles</u>	<u>Nouveaux Crédits</u>	<u>Nouveaux soldes</u>
Opération 12 tvx école	1 325 028,07	21 888,18	120 000,00	1 445 028,07
203 - etude eau	55 000,00	42 160,00	- 18 000,00	37 000,00
Total Dépenses			102 000,00	

RECETTES				
<u>IMPUTATION BUDGETAIRE</u>	<u>Crédits inscrits</u>	<u>Crédits disponibles</u>	<u>Nouveaux Crédits</u>	<u>Nouveaux soldes</u>
021-virement section fonctionnement	76 134,08		102 000,00	178 134,08
Total Recettes			102 000,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 au budget de la commune telle qu'énoncée ci-dessus.

Mise en place d'une ligne de trésorerie pour les travaux de l'École

Mme le Maire informe l'assemblée que le décalage entre le paiement des dépenses de travaux et l'encaissement des subventions peut engendrer des tensions de trésorerie temporaires, il est nécessaire de demander une ligne de trésorerie auprès de nos établissements bancaires.

Le crédit agricole propose une ligne de trésorerie de 400 000.00 € sur 12 mois au taux Euribor 3 mois + marge de 1.20 %, des frais de dossier de 400.00 € et des commissions d'engagement de 0.20 %.

Le crédit mutuel propose une ligne de trésorerie de 300 000.00 €, d'une durée maximale d'un an, au taux Euribor 3 mois + marge de 0.90 % et des commissions d'engagement de 0.10 % du montant autorisé (soit 300.00 €) sans frais de dossier.

Pour information, le programme de travaux de la restructuration de l'école communale s'élève à la somme totale de 1 673 056,40 € TTC (travaux, études, annonces légales, Honoraires), les subventions accordées par l'Etat, la Région et le Département représentent un montant total de 943 101.00 € dont 410 000.00 € restent à recevoir.

Il est précisé que cette ligne de trésorerie ne constitue pas un emprunt à long terme et sera remboursée dès encaissement effectif des subventions attendues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition du crédit mutuel.

Subvention exceptionnelle à l'association Cocktail FM de Gérardmer

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. Baptiste MOREL, vice-président de l'association *Cocktail FM* sise à Gérardmer a adressé une demande de subvention exceptionnelle de 500.00 € afin de participer au financement d'une exposition photographique intitulée "*Les championnes vosgiennes aux Olympiades*", rendant hommage aux sportives du département ayant participé aux Jeux olympiques d'hiver.

Elle projette un diaporama expliquant le déroulement de cette exposition ainsi que le budget prévisionnel de cet évènement. Cette exposition, composée de 18 clichés, sera installée aux abords de la chapelle Frère Joseph, accessible librement au public durant 3 mois à compter du 9 décembre 2025. Ce projet contribue à la mise en valeur du patrimoine sportif et culturel vosgien ainsi qu'à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport. Il s'agit d'une action d'intérêt local justifiant l'octroi d'un soutien financier exceptionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde à l'association *Cocktail FM* une **subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 €** pour la réalisation de l'exposition photographique "*Les championnes vosgiennes aux Olympiades*".

Destination coupes de bois 2026 - État d'assiette

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2026 et sur leur désignation au titre de cet exercice, ainsi que sur la destination de ces coupes et sur la destination des produits accidentels susceptibles d'être récoltés au titre de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R213-23 du Code Forestier, demande à celui-ci d'asseoir les coupes de l'exercice 2026 sur les parcelles forestières n° 6-12-13-14-18-31-34-36-39-41-64-73 et 74 pour un total de 8 127 m³.

Questions diverses et informations

Une visite de la chaufferie bois de Fresse-sur-Moselle est organisée par le Département le lundi 1^{er} décembre 2025. Ludovic DIDIER s'y rendra accompagné d'un élu.

Une présentation de la nouvelle stratégie touristique 2025/2029 le vendredi 14 novembre à 19h à la salle des fêtes de La Bresse. Mme le Maire s'y rendra accompagnée de Christian CUNY.

Cérémonie du 11 Novembre avec les portes drapeaux enfants.

L'AAPEV organise la Saint-Nicolas le 6 décembre, 2 élus, sont volontaires pour revêtir les costumes de Saint-Nicolas et Père Fouettard.

Mme le Maire tient à féliciter Les Loisirs Véternats pour le merveilleux concert qu'ils ont donné en collaboration avec Duo d'Harmonie Haute Moselotte ce samedi 8 novembre.

La séance est levée à 20h45

La secrétaire de séance,
Amélie ABEL.

Le Maire,
Brigitte VANSON.

